

## Comité technique spécial DRAAF – DRIAAF – DAAF

### Point 5 de l'ordre du jour

#### Programme d'amélioration participative des processus administratifs (PAMPPA)

#### **Rappel sur le programme PAMPPA**

Trois directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), avec l'accompagnement du secrétariat général du MAA et du secrétariat général chargé de la modernisation de l'action publique (SGMAP), expérimentent un programme pilote appelé PAMPPA (Programme d'amélioration participative des processus administratifs).

Il s'agit des DRAAF Pays de la Loire (PDL), Bourgogne-Franche Comté (BFC) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).

La méthode de revue des processus utilisée consiste à décrire (ou « cartographier ») les processus, identifier les blocages (ou « irritants ») et les propositions d'amélioration (ou « leviers »).

Ce travail s'effectue dans des ateliers participatifs avec les acteurs concernés (encadrement et agents) soit 6 à 10 personnes en moyenne. Il repose donc en premier lieu sur l'association des agents qui mettent en œuvre les processus, qui peuvent proposer des évolutions. Les directions d'administrations centrale (DAC) sont également impliqués dans la démarche afin de d'aborder les blocages locaux et nationaux, et les usagers peuvent être consultés.

Les processus retenus sont :

- l'allocation des bourses (PDL, PACA) ;
- la chaîne de la dépense (PDL, BFC)
- la certification phytosanitaire à l'exportation (BFC, PACA).

#### **Point d'étape**

Les démarches se sont déroulées à partir d'**avril**.

Chaque projet a fait l'objet d'une réunion de lancement dans chaque DRAAF en **avril** pour présenter la méthode, les intervenants, le calendrier, connaître les attentes et préciser le périmètre du projet.

Cinq ateliers par projet ont ensuite été consacrés d'**avril à début juin** à cartographier les processus, identifier les irritants et construire une vision cible. Un dernier atelier en **juin** a permis de construire des plans d'action pour mettre en œuvre les améliorations identifiées.

Début **juillet**, des journées de restitutions par processus ont été organisées en visio-conférence pour permettre des échanges entre les DRAAF ayant traité des mêmes processus.

Pour assurer le pilotage du programme, le service de la modernisation a organisé trois comités de pilotage (une réunion de lancement le **31 mars**, un point intermédiaire le **17 mai** et un premier bilan le **11 juillet**) réunissant les DRAAF adjoints, les chefs de projet locaux, les DAC concernées et l'équipe nationale en charge du programme.

En outre, des comités de projet **hebdomadaires** (11 au total) organisés en audioconférence ont permis de faire le point à l'issue de chaque atelier entre l'équipe nationale et les chefs de projet en DRAAF.

Des points spécifiques ont également été organisés en tant que de besoin, avec l'encadrement des DRAAF ou avec les DAC pour étudier les leviers qui ne peuvent être mis en place localement.

L'équipe intégrée du SGMAP et le service de la modernisation ont activement participé à ce programme pour appuyer notamment en matière d'organisation des travaux les agents concernés dans les DRAAF. Ces derniers se sont beaucoup investis dans la démarche, qui a également été soutenue et portée par les directeurs, directrices, directeurs adjoints et directrices adjointes.

### **Prochaines étapes**

#### **1/ Évaluer pour décider de la suite à donner**

Un 4<sup>ième</sup> comité de pilotage (Copil) est programmé **début novembre** afin de faire un retour d'expérience et une évaluation la plus complète possible du programme, avec l'ensemble des parties prenantes.

Sur ces bases, la décision de poursuivre et/ou d'étendre à d'autres DRAAF et à d'autres processus sera examinée.

#### **2/ Communiquer sur ce qui a été fait**

Différentes actions de communication sont actuellement en cours pour communiquer sur le programme et ses résultats (articles sur l'intranet ministériel et « SG-Info » ; réunions institutionnelles des SG-DRAAF et des DRAAF ; réunions « métiers » des DAC...). Il s'agit à la fois de mettre en avant la méthode et le travail accompli dans les DRAAF concernées, et de faire en sorte que les leviers identifiés et les améliorations en résultant puissent profiter à l'ensemble des DRAAF et des acteurs intervenant sur les processus concernés.